

CHA 7 2017.STA.1782

Déclarations de planification

Version 3

Le 21.11.2019 / baa

Rapport sur les possibilités d'aide aux médias par le canton de Berne



Auteur-e-s	Proposition		+	-
			++	--
CIRE (Grupp)	1.	Le Conseil-exécutif tient compte de l'importance marquée d'un journalisme de qualité varié et indépendant pour le fonctionnement de l'Etat de droit et étudie des mesures à cet effet.	+	
CIRE (Grupp)	2.	Le Conseil-exécutif étudie les aides indirectes aux deux bureaux régionaux Keystone-ATS à Berne et à Bienne mentionnées au chiffre 6.2.1 du rapport.	+	
UDF (Schwarz)	2.a	Le Conseil-exécutif examine les mesures indirectes – mentionnées au point 6.2.1 du rapport – d'aide aux deux bureaux régionaux de Keystone-ATS à Berne et à Bienne. Une contribution d'aide directe ne pourra être versée qu'après la conclusion d'une convention de prestations.		-
CIRE (Grupp)	3.	Le Conseil-exécutif étudie les aides indirectes mentionnées au chiffre 6.2.3 du rapport pour renforcer les mesures destinées à promouvoir les compétences médiatiques des enfants et des jeunes en formation, pour que la jeune génération prenne conscience de la valeur des informations soumises à un traitement journalistique et qu'elle appréhende les médias de manière appropriée.	+	

Riesen (PS-JS-PSA)	4.	Selon la mesure 6.2.4 proposée dans le rapport, le Conseil-exécutif approfondit la possibilité de création d'une fondation chargée d'encourager les médias ainsi que l'octroi d'un certain montant. Cette fondation s'adressera en particulier (mais pas uniquement) aux médias ne profitant pas de la redevances fédérale radio-télévision (notamment la presse écrite). Par son rôle d'intermédiaire, l'indépendance rédactionnelle des médias par rapport à l'Etat sera garantie.		-
PS-JUSO-PSA (Gullotti)	5.	«Point 6.3.4 Cofinancer la formation des journalistes» : Le Conseil exécutif doit faire une première priorité de l'aide indirecte à l'encouragement à la formation individuelle et prendre les mesures nécessaires.		-
CIRE (Grupp)	6.	Le Conseil-exécutif suit attentivement l'évolution en particulier de la presse écrite dans la partie francophone du canton et étudie comment l'encourager.	+	
CIRE (Grupp)	7.	Le canton poursuit sa politique d'information active et intensifie à cet égard sa communication directe d'informations cantonales, en particulier en ligne. Il diffuse des informations de qualité et équilibrées, créant ainsi les conditions d'une libre formation de l'opinion.	+	